



FRAKTION

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le :

30 MAI 2017

3038

Monsieur Mars DI Bartolomeo  
Président de la Chambre  
des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 30 mai 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une série de questions à Madame la Ministre de l'Environnement concernant les réserves en eau potable.

Monsieur le directeur du SEBES a précisé sur les ondes de la radio 100komma7 que le niveau de la nappe phréatique serait très bas et que les eaux pluviales des derniers mois n'ont pas permis de rétablir les réserves hydrologiques de manière substantielle. De plus il a expliqué que la croissance de la population ne va pas améliorer la situation mais plutôt augmenter la demande en eau potable. Dans ce contexte il n'a pas exclu que des mesures de rationalisation de l'eau potable devraient être prises au cours des mois d'été.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures :

- Quels sont les niveaux actuels des réserves d'eau potable et de la nappe phréatique ?
- La situation est-elle déjà tellement préoccupante que des mesures préventives doivent d'ores et déjà être prises ?
- Est-il prévu d'économiser voire de rationaliser l'eau potable pendant la période d'été et le cas échéant par quels moyens ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

**Marco Schank**

**Martine Hansen**

**Députés**



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures

Département de l'environnement

Luxembourg, le **27 JUIN 2017**



**Service central de législation**  
**Monsieur Fernand Etgen**  
**Ministre aux Relations avec le Parlement**

**Objet :** Question parlementaire n°3038

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire n°3038 des honorables députés Madame Martine Hansen et Monsieur Marco Schank tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de l'Environnement,

  
Carole Dieschbourg

## **Réponse de la Ministre de l'Environnement à la question parlementaire n°3038 du 30 mai 2017 des honorables députés Madame Martine Hansen et Monsieur Marco Schank**

### ***Quels sont les niveaux actuels des réserves d'eau potables et de la nappe phréatique ?***

Les périodes hivernales de 2014 à 2017 étaient caractérisées par des taux de précipitations faibles par rapport à la moyenne à long terme avec un déficit très important pendant la période hivernale 2016/ 2017. Comme ces périodes hivernales sont très importantes pour le rechargement des nappes d'eaux souterraines et en raison du manque important de pluie pendant l'hiver 2016/2017, un grand nombre de sources présentent des débits plus faibles que la moyenne pluriannuelle.

L'analyse de la situation actuelle permet la comparaison avec les périodes estivales de 2006 et de 2012, qui présentaient également des débits de sources particulièrement bas. A l'heure actuelle, les débits de la plupart des sources restent pourtant supérieurs aux débits mesurés pendant les années 2006 et 2012. Il faut préciser que chaque masse d'eau souterraine réagit différemment à une période de sécheresse et que le niveau des nappes évolue également de façon inégale. Cette année on a pu observer pour la majorité des sources une évolution des débits atypique indiquant une recharge anormale. Ainsi dans certains cas, les débits ont commencé à diminuer à partir du mois d'avril. Or, une diminution des débits ne se produit en général que plus tard dans l'année. Ces observations concernent principalement les sources des masses d'eau du Trias faciès de bordure, du Grès bigarré et du Grès coquillier. Les sources qui resurgissent de la masse d'eau du Grès de Luxembourg, masse d'eau souterraine la plus importante pour la production d'eau potable au Luxembourg, réagissent en général plus lentement à une période de recharge insuffisante. La sécheresse de ces derniers mois pourra avoir un effet à moyen terme sur les débits de ces sources.

Bien que les débits des sources soient majoritairement encore supérieurs aux débits mesurés en 2006 et 2012, la situation risque de s'aggraver l'année prochaine si les précipitations hivernales manquaient pour la période de recharge à venir.

Concernant le lac de la Haute-Sûre, le niveau d'eau est également inférieur à la moyenne pluriannuelle. Comme mentionné dans la réponse à la question parlementaire n°2967 du 8 mai 2017 des honorables députés Messieurs Max Hahn et Gusty Graas, la consigne de gestion du niveau du lac de la Haute-Sûre prévoit qu'au début de chaque hiver hydrologique le niveau du lac soit abaissé à une cote inférieure ou égale à 317 m sur mer afin de garantir une protection contre les inondations et que la cote soit relevée à 319,50 m lors du passage de l'hiver hydrologique à l'été hydrologique, soit pour le premier avril de chaque année. L'absence de précipitations notables durant la fin de l'année 2016 a entraîné un abaissement de la cote jusqu'à 313 m. Les précipitations en fin de janvier et début février 2017 ont suffi en peu de temps pour relever le niveau du barrage à une cote de 316 m. L'Administration de la gestion de l'eau a accordé une dérogation à la consigne de la gestion du niveau permettant un relèvement du niveau par étapes à partir du 15 février. Suite aux précipitations survenues entre la mi-février et la fin mars, le niveau du lac a ainsi pu être ramené à une cote de 318 m. Le déficit de 1,5 m par rapport au niveau prévu, n'aura probablement pas d'influence substantielle sur les réserves pour l'approvisionnement en

eau potable retenues dans le lac. Ces réserves sont suffisantes pour couvrir les besoins de l'année, sous condition d'un été présentant une météorologie normale.

***La situation est-elle déjà tellement préoccupante que des mesures préventives doivent d'ores et déjà être prises ?***

Après les années 2006 et 2012 présentant des débits particulièrement bas et suite au manque de pluie pendant les périodes de recharge entre 2014 à 2017, les débits de nombreuses sources n'ont pas pu se rétablir entièrement jusqu'à ce jour. La tendance à la baisse du débit des sources est d'autant plus importante que la chaleur actuelle incite la population à consommer davantage d'eau.

La sécheresse lors de la dernière période de recharge peut avoir un effet à moyen terme sur les débits des sources captées pour l'alimentation en eau potable. De plus, les fournisseurs d'eau potable enregistrent actuellement une demande plus élevée que lors des années précédentes aux mêmes dates. Par conséquent, il est important de sensibiliser le public afin d'encourager à une utilisation judicieuse de la ressource vitale, que représente l'eau potable. Ceci s'applique non seulement aux habitudes en cas de sécheresse et de pénurie potentielle mais également à toutes les activités humaines pendant toute l'année. Dans cet aspect le Département de l'environnement du Ministère du Développement durable et des Infrastructures, l'Administration de la gestion de l'eau et l'ALUSEAU, en tant que représentante des fournisseurs d'eau, ont récemment lancé une telle campagne de sensibilisation. En date du 30 mai 2017, une « phase de vigilance » nationale, visant à réduire la consommation en eau potable a été entamée et une circulaire ministérielle a été adressée à toutes les communes afin de les renseigner sur la situation et les démarches potentiellement nécessaires. En fonction des conditions météorologiques, de l'évolution des débits des sources et de la demande, il pourra s'avérer nécessaire de mettre en place des interdictions d'utilisation d'eau potable pour certaines activités non essentielles afin de maintenir une alimentation d'eau potable d'une bonne qualité. A cause du faible niveau des eaux de surface pouvant être critique pour certains organismes aquatiques, le Département de l'environnement a en date du 21 juin 2017 en concertation avec l'Administration de la gestion de l'eau également attiré l'attention de la population à ne pas prélever de l'eau dans les eaux de surface, afin de ne pas compromettre la survie des organismes aquatiques et d'engendrer une dégradation partiellement irréversible de la qualité des eaux de surface.

***Est-il prévu d'économiser voire de rationaliser l'eau potable pendant la période d'été et le cas échéant par quels moyens ?***

Comme l'eau est une ressource précieuse, il convient à tout instant d'économiser et d'utiliser l'eau potable de façon responsable et rationnelle.

Vu les conditions météorologiques et la forte consommation, le 30 mai 2017, le Département de l'environnement du Ministère du Développement durable et des Infrastructures, en concertation avec l'Administration de la gestion de l'eau et des majeurs fournisseurs d'eau potable, ont décidé de déclencher une « phase de vigilance » nationale, invitant les communes et citoyens à réduire la consommation en eau potable. C'est dans ce sens, que la circulaire précitée a été envoyée aux communes. Les mesures liées à la phase

de vigilance sont volontaires et font appel au bon sens de chaque citoyen. Une liste-type de ces mesures pourra être consultée sur le site de l'Administration de la gestion de l'eau.

La phase de vigilance sera maintenue dans un premier temps jusqu'au début des congés collectifs. Par expérience les consommations en eau potable vont baisser de manière significative au début du mois d'août.

Les communes qui se verront quand-même livrées à une pénurie d'eau peuvent déclencher, sur base d'un règlement communal, une « phase orange » pendant laquelle les mesures énumérées pour la phase de vigilance deviennent obligatoires. Au-delà, les communes peuvent imposer à leurs citoyens toutes autres mesures qu'elles jugent nécessaires.